



La domestication des étudiants du campus de Ouagadougou : la crise de juin 2008

Lila Chouli *

Résumé

Après plusieurs mois de latence, le conflit entre les étudiants de deux UFR de l'université de Ouagadougou et les autorités universitaires s'est transformé en juin 2008 en crise ouverte – la plus grave depuis la refondation de l'université et l'invalidation de l'année académique en 2000 – symbolisée par le retour des militaires sur le campus, les affrontements entre les étudiants et les forces de l'ordre et la fermeture de l'université et de ses œuvres sociales.

En inscrivant cette crise, non pas dans le temps immédiat ou événementiel, mais dans le temps moyen, celui du régime post-révolutionnaire, cet article démontre qu'elle a été, dans le contexte du retour aux mobilisations sectorielles, l'opportunité pour le pouvoir de concrétiser les projets de « reprise en main » de l'université de Ouagadougou qui a été traditionnellement un des centres de la contestation sociopolitique. Cette entreprise a été facilitée par le recours devenu habituel à la justice comme outil de répression du mouvement social, l'exploitation des conflits d'intérêt entre étudiants, la situation de dénuement dans laquelle se trouvaient les étudiants dépendant des œuvres sociales, et le risque d'une année blanche.

Abstract

After several months of latency, the conflict between the students of two departments of the university of Ouagadougou and the academic authorities turned into an open crisis in June 2008 – the most serious one since the reorganization of the university and the invalidation of the academic year in 2000 – symbolized by the return of soldiers to the campus, the confrontations between police and students and the suspension of student social support services.

* Chercheure-associée au Centre de recherche sociologique de l'Université de Johannesburg.
E-mail: laly.lila@gmail.com

By evaluating this crisis in the context of a longer period – that of the post-revolutionary regime – this article demonstrates how the authorities seized the opportunity to make case for a takeover of the university of Ouagadougou. This University traditionally had been one of the centres of political protest, a reality in the context of the return of sectorial mobilizations. As was often the case, this process was facilitated by the resort to the legal system as an instrument of repression of the social movement, the use of interest conflicts between the students, the very difficult living conditions of the students who depended on social support, and the risk of a “white year”.

Le syndicalisme étudiant voltaïque est né dans la Fédération des étudiants d’Afrique noire en France (FEANF) avec la création de l’Association des étudiants voltaïques en France (AEVF) en 1950. Il s’est d’abord organisé à l’extérieur, en France et au Sénégal. C’est en 1960 que l’Union générale des Etudiants voltaïques est créée. Elle s’enrichit de deux nouvelles sections : une en Côte d’Ivoire (1965), et la branche nationale qui est l’Association des étudiants voltaïques de Ouagadougou (AEVO), avec la création du Centre d’études supérieures. Mais la dynamique du mouvement étudiant se concentre toujours à l’extérieur. C’est en 1974 que l’ex-Haute-Volta se dote d’une université à Ouagadougou. Dès lors, le dynamisme du syndicat étudiant à l’extérieur se conjugue avec les mobilisations spécifiques à l’université de Ouagadougou (UO). Depuis sa naissance, le syndicalisme étudiant a été réprimé et parfois contraint à la clandestinité par les différents régimes qui se sont succédé. Il vivra l’une des périodes les plus sombres de son histoire sous le Conseil National de la Révolution (1983-1987), le régime tentant de lui substituer les Comités de défense de la Révolution (CDR) sur le campus (UGEB-ANEB non daté). Avec l’arrivée de Blaise Compaoré au pouvoir, après le coup d’Etat du 15 octobre 1987, qui prétendait « rectifier » les erreurs de la « Révolution », la répression ne sera pas moins importante sur le campus. La première grande crise à l’université de Ouagadougou sous le régime post-révolutionnaire a lieu en mai 1990, lors d’une grève organisée contre l’expulsion de militants de l’ANEB de l’université. La répression est violente : arrestations, tortures (ayant coûté la vie à Dabo Boukary), enrôlement de force dans l’armée (dont Clément Bagré, représentant des étudiants à la Commission constitutionnelle de la 1^{re} République). En 1991 commence l’application des Plans d’ajustement structurel (PAS) (Zagré 1994). Au niveau de l’université, cela signifie notamment le contingentement des bourses et, par la suite, l’instauration d’un prêt d’études avec intérêt (cf. *supra*). Depuis le début de la période post-révolutionnaire, les bourses n’ont cessé de se raréfier. Alors qu’en 1988-1989, 98 pour cent des étudiants en bénéficiaient, ils n’étaient plus que 35 pour cent en 1995-1996. En 2006-2007, sur les 67 pour cent des étudiants bénéficiaires d’un soutien financier

public, seuls 11 pour cent étaient boursiers (2 245 étudiants), 60,1 pour cent aidés (12 830), et 29,3 pour cent (6257)... endettés. Autant dire que le boursier est en voie d'extinction.¹ Parallèlement, les effectifs étudiants ont augmenté substantiellement sans que ceux des enseignants ne suivent : l'UO comptait 9 000 étudiants en 1994 et 35 000 en 2006-2007 (+ 288 %) ; le nombre d'enseignants est passé de 272 en 1996 à 383 en 2006 (+ 40,8 %). A quoi s'ajoute le manque sensible d'infrastructures qui entraîne une programmation des activités pédagogiques de 7 h à 21 h, six jours sur sept. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, les revendications spécifiques des étudiants ont en grande partie trait à leur situation socioéconomique. Depuis la signature des PAS, les mobilisations sur les campus vont crescendo. Chaque année des manifestations paralysent les activités pédagogiques, avec des degrés de mobilisation et de répression différents.

En 1992-1993, les associations sur le campus tentent une coalition dénommée le Collectif des organisations démocratiques étudiantes (CODE), pour s'opposer aux PAS, mais des divergences naissent avec certaines organisations. En effet, le pouvoir initie, sous l'instigation de la Banque mondiale, le prêt FONER (Fond National pour l'Education et la Recherche - somme accordée aux étudiants, remboursable un an après l'obtention du premier emploi) et son institutionnalisation à partir de 1994, année de la dévaluation du FCFA. Avec la signature des PAS, la plupart des étudiants en Afrique se sont vu proposer ce genre d'« aide », tandis que les critères d'accès à la bourse étaient de plus en plus restrictifs. Au Sénégal, au début des années 90, Le système des bourses est remplacé par des prêts remboursables à un taux supérieur ou égal à 10 pour cent (N'Diaye 2001:147-148). Mais l'impératif du « partage des coûts » dépasse largement le continent (Johnstone 2003). Si certaines organisations étudiantes ont accueilli favorablement cette formule, l'ANEB refusait la duperie du prêt.² C'est la lutte contre cette politique qui conduit à la longue grève de décembre 1996 à avril 1997 sur le campus de Ouagadougou. C'est alors la plus longue crise universitaire connue (Wise 1998). La revendication principale est une aide pour les étudiants qui auraient pu être bénéficiaires des bourses si celles-ci n'étaient pas contingentées en remplacement du prêt. Si ce dernier n'a pas été enterré, le principe de l'aide fut acquis en dépit de la répression et des arrestations d'étudiants, dont le président de l'ANEB à l'époque, André Tibiri.

L'année suivante, le pouvoir de Compaoré allait connaître une crise sans précédent après l'assassinat de Norbert Zongo, le directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, et de trois de ses compagnons (Ouédraogo 1999). Ce journal était l'un des seuls à mettre sur la place publique les sombres affaires de la République. C'est en enquêtant sur le décès, à l'infirmerie de la présidence, de David Ouédraogo, employé de François Compaoré,

frère du président, que Norbert Zongo a trouvé la mort le 13 décembre 1998. Dès lors, un collectif d'organisations de masse et de partis politiques (dont les syndicats de travailleurs et l'UGEB) se crée et engage la « lutte contre l'impunité », les luttes spécifiques des étudiants s'articulant dès lors à celle-ci. Pour reprendre de manière critique l'analyse de Michel Dobry (1992) sur la sociologie des crises politiques, on se situe alors dans une situation de « conjoncture politique fluide » et de « désectorisation conjoncturelle » de l'espace social.³ Sous la pression populaire, les autorités sont contraintes de mettre en place une commission d'enquête indépendante qui a pointé la responsabilité politique dans ces meurtres.⁴ Les années 1999 et 2000 sont marquées par une violente répression contre la société civile.

En avril 2000, l'université est paralysée par une grève de l'ANEB dont les revendications s'articulent principalement autour des conditions d'attribution des bourses, du niveau de l'aide et du manque d'infrastructures. La situation semble enlisée malgré diverses médiations : celle du comité universitaire – apparu à la faveur de cette crise –, celle du chef traditionnel mossi, le Mogho Naba, et celle du Médiateur du Faso⁵ – qui était déjà intervenu en 1997. Le 6 octobre, le pouvoir prend une décision inédite par décret (n° 2000-469/PRES/PM/MESSRS) :

- l'invalidation de l'année académique 1999-2000 ;
- la fermeture de l'université ;
- la suspension de ses statuts ;
- la dissolution des facultés ;
- la nomination d'un chancelier en remplacement du recteur.

Ces mesures permettent la « refondation » de l'université (Bianchini 2002a) : les facultés sont transformées en Unités de Formation et de Recherche (UFR),⁶ l'Assemblée de l'université est remplacée par le Conseil de la vie et de la formation universitaire (CVFU) ; les frais d'inscription et les critères d'accès à l'université sont revus ; les programmes sont orientés dans le sens de la professionnalisation et de la spécialisation. Surtout, la refondation a annihilé les efforts faits dans la démocratisation universitaire avec le retour de responsables nommés par le pouvoir (chanceliers,⁷ doyens, etc.). Le président est certes « élu », mais le gouvernement peut désigner parmi les trois candidats arrivés en tête. En outre, le texte sur les franchises universitaires est revu, mettant à mal l'exercice des libertés démocratiques (interdiction des meetings, manifestations sur le campus pendant les heures d'enseignement, signature d'un engagement par l'étudiant, création d'un « service de sécurité des universités », etc.). Ces mesures ne peuvent se comprendre sans prendre en compte le contexte sociopolitique consécutif à la mort de Norbert Zongo et la politisation des enjeux universitaires depuis la création de l'université (Bianchini, Korbéogo,

2008).⁸ Avec la crise de la refondation, le processus de déssectorisation connaît une première limite. Le pouvoir mobilise des soutiens qui lui faisaient défaut en 1999-2000. Certains acteurs contre-hégémoniques sortent relativement affaiblis de la refondation (comme le SYNTER – Syndicat national des travailleurs de l’enseignement et de la recherche), ce qui permet l’émergence d’acteurs agissant dans « une optique plus corporatiste ». La refondation a été un enjeu éminemment politique, reflet de la revanche que le pouvoir voulait prendre en restaurant l’ordre ancien. Après 2000, les mobilisations des étudiants s’inscrivent dans un contexte de retour des mobilisations sectorielles, ce qui permet au régime de neutraliser plus efficacement la contestation.

En 2002, sous l’égide de la Banque mondiale, de nouvelles mesures sont prises, comme le doublement des frais d’inscription et la création de tarifications (consultation dans les bibliothèques départementales, retrait des attestations définitives des diplômes, etc.). Au cours de la manifestation organisée pour protester contre ces mesures, des militants de l’ANEK dont le président Bertrand Meda sont arrêtés. Pourtant, le recours à la coercition semblait, ces dernières années, moins automatique. En 2007, le pouvoir concède même quelques mesures contraires au contingentement prôné par la Banque mondiale en faisant passer le nombre de nouvelles bourses accordées annuellement à 1 000 au lieu de 500 et en augmentant sensiblement le montant de l’aide. Les interventions violentes des forces de l’ordre sur le campus semblent alors être un vieux souvenir.

Dans cet article, nous nous proposons de revenir sur les prémices de la dernière crise sur le campus de Ouagadougou, qui a atteint son paroxysme avec les affrontements du 17 juin 2008 et l’intervention des militaires. Nous mettrons l’accent sur la détermination des autorités universitaires, symbolisée par l’attitude de défiance à l’égard des étudiants des nouvelles autorités universitaires. Ces instances académiques ont assumé un rôle de courroie de transmission de la volonté politique, visant à achever la domestication du campus, autrement dit à finir ce qui avait été commencé avec la refondation de l’université en 2000. C’est pourquoi on peut dire que la réponse disproportionnée à la mobilisation sectorielle des étudiants se révèle « après coup » stratégique. Par ailleurs, nous verrons en quoi cette crise est décisive pour l’avenir des libertés syndicales sur le campus.⁹

Le dialogue impossible

La crise qui a abouti à la fermeture de l’université le 27 juin 2008 couvait depuis plusieurs mois. Depuis janvier, les étudiants de l’UFR en Sciences de la santé étaient régulièrement en grève. Par la suite, les corporations¹⁰ ANEK des UFR Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) et Sciences exactes appliquées (UFR/SEA) se sont alliées pour revendiquer de meilleures conditions

d'études. En février, elles déposaient leurs plates-formes revendicatives auprès de l'administration universitaire, dont les points principaux étaient le retour à 250 000 FCFA des frais de laboratoire payés par les étudiants, la bourse pour les étudiants de 3^e cycle, la relecture des textes portant sur les dérogations,¹¹ l'allègement de la charge financière des étudiants des deux UFR, des infrastructures et des équipements.

Le 19 mai 2008, les représentants des UFR/SEA et SVT sont reçus au cabinet du président Jean Koulidiati autour de leurs plate-formes revendicatives, alors qu'un sit-in est prévu pour le 21 mai. Il fait finalement place à une assemblée générale, suite à la rencontre qui conclut que les réponses données aux revendications sont « imprécises et insatisfaisantes ». Si au départ le président semble ouvert au dialogue, il opte progressivement pour la méthode autoritaire en interdisant le sit-in programmé par la corporation UFR/SEA le 4 juin et la marche de l'UFR/SVT prévue le 6 juin sans motiver ces décisions. Par ailleurs, il sollicite le stationnement des forces de gendarmerie sur le campus et à la présidence de l'université. Celles-ci étaient, semble-t-il, déjà présentes avant le 17 juin.¹² Leur présence sur le campus a toujours eu pour effet d'échauffer les esprits, ce que le président de l'université, ancien professeur sur le campus, n'est pas sans savoir.¹³ Par ailleurs, le président fait savoir aux étudiants des deux UFR qu'il les tiendra pour responsables « d'une dégradation plus poussée du climat social » en les priant de croire en sa ferme détermination à garder le calme et la quiétude sur le campus de l'Université de Ouagadougou en usant « de tous les moyens en [son] pouvoir pour empêcher tout trouble ».¹⁴ Le 12 juin, les corporations ANEB des deux UFR suspendent leur marche du 12 juin sur la présidence de l'université après avoir été invitées à discuter le lendemain.¹⁵ Le même jour, lors d'une conférence de presse, le ministre des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (MESSRS), Joseph Paré, assure que la situation à l'UO « est normale [...] l'UO est par essence le lieu de la contestation, mais tout baigne et chaque étudiant aura son dû ».¹⁶ Tandis que le président de l'université demande aux directeurs des UFR de « considérer comme fait tout devoir ou examen dûment programmé où un refus des étudiants d'y prendre part a été constaté ».¹⁷ Une marche pacifique prévue pour le 17 juin est de nouveau interdite, les étudiants décident pourtant de la maintenir.

Une journée d'affrontements entre forces de l'ordre et étudiants

Ce jour-là, le président de l'université fait appel aux forces de l'ordre (police et gendarmerie) qui se positionnent devant son institution, tandis que le campus est assiégé par les forces de sécurité, notamment la police nationale à travers son corps d'élite, la Compagnie républicaine de sécurité (CRS), auxquelles se joint le Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP). Toute la journée, des

affrontements les opposent aux étudiants sur le campus de Zogona, mais ils paralysent aussi les voies bordant l'université, le boulevard Charles de Gaulle, la route menant à l'hôpital Yalgado Ouédraogo et le tronçon menant au Conseil de l'Entente.¹⁸ Certains observateurs décrivent un campus « en état de guerre »,¹⁹ avec des étudiants pris au piège, face à des « forces de l'ordre, armées jusqu'aux dents, prêtes à l'assaut ».²⁰ Des étudiants tentant de se confondre avec la population sont poursuivis par les éléments de la CRS jusque dans les familles.²¹ Un fait à lui seul résume le niveau d'affrontement atteint au cours de cette journée : les forces de sécurité ont tiré à balles réelles. Depuis la fin de la période révolutionnaire, le système éducatif a été plusieurs fois endeuillé : en 1990, avec la mort de Dabo Boukary,²² en 1995, suite aux meurtres de deux élèves, Emile Zigani et Blaise Sidiani,²³ à Garango, et en 2000, avec le décès de Flavien Nebié.²⁴ Mais cela faisait plusieurs années qu'un tel usage de la violence ne s'était pas produit au cours de crises scolaires ou universitaires. La situation est apparue suffisamment alarmante pour que l'ambassade de France avertisse ses ressortissants dans un message de « haute » importance : « A 12h 20, les émeutes se poursuivent de façon violente à l'université. Il est impératif d'éviter de circuler aux alentours de l'université notamment sur l'avenue Charles de Gaulle et sur la route de l'hôpital Yalgado. Vos chefs d'îlots sont informés de la situation. Ils pourront vous donner des instructions en cas d'évolution de la situation ».²⁵

La rhétorique de délégitimation de la mobilisation étudiante et de relégitimation du recours à la violence de l'État

Pour justifier le recours aux forces de l'ordre, le président de l'université argue du droit, voire du « devoir de faire recours aux forces de l'ordre pour rétablir la situation » de l'autorité quand elle a le sentiment qu'une initiative des étudiants est porteuse de troubles à l'ordre public. En l'occurrence, il affirme avoir demandé aux étudiants de surseoir à leur marche « parce que justement, il y avait des informations concordantes qui faisaient état de menaces de troubles à l'ordre public »,²⁶ sans en donner la provenance. D'une certaine manière, il semble que l'acuité de la répression de cette marche pacifique est à mettre en rapport avec une singularité du campus universitaire burkinabé, à savoir sa localisation géographique : la présidence de l'université se trouve dans un périmètre stratégique comprenant différents lieux sensibles : la présidence du Faso, la maison du frère du chef de l'Etat, François Compaoré, la radio nationale et... le Conseil de l'Entente.²⁷ Ainsi, le Régiment de sécurité présidentielle (RSP) protège la zone du Conseil de l'Entente, sachant que la situation ne peut qu'être tendue quand un camp militaire se trouve à proximité d'un campus universitaire.²⁸ Cependant, la localisation de l'université ne saurait à elle seule

expliquer l'interdiction de la marche et la violence dont ont été victimes les étudiants. Ainsi, la justification de l'usage de la force le 17 juin 2008 relève aussi tout simplement d'un état d'esprit, celui d'envisager l'étudiant en tant que figure antagoniste de l'autorité, qu'elle soit universitaire ou étatique, ce d'autant que le mouvement étudiant est le vivier d'autres organisations contre hégémoniques importantes dans le pays, notamment le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme (MBDHP)²⁹ et la CGT-B.³⁰ Celles-ci sont d'ailleurs animées par d'anciens militants du syndicat étudiant, ce qui explique la cohérence idéologique du mouvement social (Loada 1999 ; Ouédraogo 2006).

Pour preuve de la violence des étudiants, le président de l'université et la gendarmerie avancent comme bilan de cette journée d'affrontements : quatorze gendarmes et une dizaine d'étudiants blessés et soixante-deux personnes interpellées, dont un élève et onze non étudiants.³¹ Non sans un certain cynisme, Jean Kouliadiati souligne le lendemain que tous les blessés, sans exception, seront pris en charge par l'université. Le bilan réel chez les étudiants se révèle bien plus lourd : trente-quatre blessés, dont trois graves, avec une blessure par balles. Concernant l'usage de balles réelles, dans un premier temps, le président de l'université assure ne pas avoir sollicité la gendarmerie et que celle-ci lui a affirmé n'avoir utilisé que des balles à blanc et des gaz lacrymogènes. Quant à la présence du Régiment de sécurité présidentielle, il dit l'avoir apprise par la presse.³² Le ministre de la Sécurité, Assane Sawadogo, pour sa part, considère que pour la gestion sécuritaire de cette crise, l'appel aux CRS s'imposait, les forces de gendarmerie étant débordées : il y avait plus de 1 000 étudiants équipés de bouilloires, de lance-pierres, de cailloux quartz. Une vraie guérilla qui a nécessité l'appui de la Compagnie républicaine de sécurité,³³ sans toutefois évoquer la présence du régiment de la sécurité présidentielle. L'ANEB, elle, présentant des douilles de balles, l'a assurée, indiquant que cela lui aurait été confirmé par le ministre de la Sécurité lui-même qui aurait avancé que l'intervention du RSP s'expliquait par la menace des manifestants de piller le domicile d'un habitant des environs, François Compaoré, frère du chef de l'Etat.³⁴ Comme le rappelle Arendt (2005:177), « La violence recherche toujours une justification ». Le maintien de la marche pacifique des étudiants a suscité des menaces bien improbables pour la justifier. C'est la violence de la répression d'une marche pacifique qui a déclenché les affrontements, moins que la présence des forces de l'ordre. Le président de l'ANEB, Moumouni Derra, rappelle qu'« au moment où la gendarmerie arrivait, aucun étudiant n'avait cassé quelque chose. [...] Les dégâts à la Présidence de l'UO sont survenus après ».³⁵ Il reste que l'on ne saura pas qui a donné l'ordre de tirer à balles réelles, d'où que celles-ci soient venues (gendarmerie, CRS, RSP).

Dès le lendemain des affrontements, la crise gagne l'ensemble de l'université, tous les étudiants présents ayant été victimes de la répression. Le comité exécutif de l'ANEB informe les étudiants d'un arrêt des cours de 48 heures les 18 et 19 juin, suivi d'une assemblée générale pour :

- protester contre la violation des franchises universitaires ;
- exiger la libération sans délai de tous les étudiants arrêtés ;
- exiger le traitement diligent et sérieux des PFR [plates-formes revendicatives] de nos camarades de SEA et de SVT.³⁶

Le 23 juin, une marche est annoncée sur la présidence de l'université. Le 25 juin, tandis que se tient le procès des étudiants arrêtés, le président Kouliadiati publie un nouveau calendrier académique pour sauver l'année universitaire en cours. La fin de l'année, initialement prévue pour le 28 juin, est ramenée au 14 juillet pour certaines UFR, tandis que d'autres doivent poursuivre les cours en juin et pour organiser la session d'examens en septembre.

Procès des étudiants : pour l'exemple

Depuis 1997, la tenue de procès contre les étudiants lors des crises universitaires s'est systématisée, se soldant la plupart du temps par des sentences « pédagogiques », ³⁷ révélant par-là que la vengeance de l'appareil d'État – à travers l'autorité universitaire – prévaut sur la justice. L'idée, calquée sur la justice militaire, est de faire des exemples, ce qui compte bien plus que la culpabilité des accusés. La répression du mouvement étudiant et du mouvement social en général, s'efforce d'utiliser au mieux les institutions formellement *démocratiques*. Pourtant, comme le note Walter Benjamin dans « Pour une critique de la violence » (1921), le droit se présente comme un dépassement de la violence, mais il en est constitutif et conservateur dans ses pratiques. Ceci se révèle d'autant plus que l'inaction de la justice burkinabé est pointée dans les « affaires » mettant en cause le régime, telles celles du président Thomas Sankara, ³⁸ d'Oumarou Clément Ouédraogo ³⁹ ou encore de Norbert Zongo. ⁴⁰

Le procès des trente-cinq personnes arrêtées le 17 juin s'est tenu les 24 et 25 juin à Ouagadougou. Le dispositif sécuritaire mis en place est impressionnant, composé de policiers, de gendarmes, et ... de militaires du Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP), armés jusqu'aux dents. Toute la zone était encerclée par les kodos, ⁴¹ les kalachs bien en évidence. ⁴² Un des aspects révélateurs de ce procès a été la persistance des autorités universitaires à nier le statut d'étudiant à six des trente-cinq accusés, dans le but de jeter le discrédit sur le mouvement. Par exemple, le MESSRS, par la voix du parquet, assurait qu'Adamé Sawadogo n'était pas régulièrement inscrit à l'université, alors qu'il bénéficiait d'un prêt

FONER. Considérant qu'« il y avait l'intention de causer des blessés et des morts », le procureur a demandé que les étudiants soient déclarés coupables de leurs actes et a requis 18 à 36 mois de prison, alors que tous les prévenus ont plaidé non coupables, certains ayant été arrêtés sans même avoir participé à la marche.⁴³ Finalement, quatre des trente-cinq prévenus ont été condamnés à six mois de prison avec sursis, une amende de 5000 FCFA et le paiement de 1 franc symbolique à l'Etat. Toutes les autres personnes ont été relaxées. Dès le lendemain, les policiers étaient stationnés aux différentes entrées du campus de Zogona pour empêcher la marche de l'ANEB sur la présidence de l'université. Mais c'est le 27 juin que les autorités prenaient une décision qui allait avoir de graves conséquences sur les étudiants.

La répression économique des étudiants

Le 27 juin, le ministre Joseph Paré annonçait la fermeture de l'université de Ouagadougou I et de Ouaga II⁴⁴ (Ouaga II n'existait alors que par un décret datant du 12 décembre 2007), la suspension de toutes les prestations sociales des étudiants, y compris la restauration, l'hébergement, le paiement des bourses, la suspension de tout appui au titre du FONER jusqu'à nouvel ordre, et la fermeture du CODE, qui abrite les organisations syndicales. Les autorités donnaient 24 heures aux étudiants pour quitter leur résidence universitaire,⁴⁵ cette mesure concernait onze résidences universitaires, soit environ 3 000 étudiants.⁴⁶ Ces décisions, dans le contexte burkinabé, prennent une dimension d'autant plus dramatique que le pays est très pauvre.

L'ANEB comme bouc émissaire

En prenant ces mesures radicales, alors qu'à l'origine les tensions entre autorités universitaires et étudiants se cantonnaient à deux UFR, les autorités sont parvenues à rendre l'ANEB responsable de la situation – ce qui est un invariant dans chaque crise – et ainsi susciter une défiance des étudiants face à cette organisation syndicale, ce qui a fonctionné en partie, comme nous le verrons plus tard. La suspicion orchestrée par le président de l'université envers l'ANEB, accusant l'organisation de vouloir revoir les textes pour favoriser ses membres⁴⁷ et de souhaiter siéger au conseil scientifique – qui accorde notamment les dérogations⁴⁸ – participait de la même intention. Or la revendication de l'organisation était une révision des textes intégrant la prise en compte des conditions de vie et d'études des étudiants. Par ailleurs, les étudiants ayant à gérer leur quotidien et ignorant quelle allait être la conséquence de cette décision sur l'année académique ont nécessairement dû se détacher des revendications premières. Ainsi, comme à l'ordinaire, la menace d'une année blanche ou invalidée était brandie. Lors de sa conférence de presse du 30 juin, le secrétaire général du MESSRS déclarait, à la question de savoir si l'année allait être invalidée :

« A la reprise, nous allons observer la situation. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas donner de réponse [...] Si les cours reprennent normalement, on pourra achever l'année académique 2007/2008 ».⁴⁹ En vertu des règles du CAMES, tous les diplômes universitaires peuvent être annulés et ne pas être reconnus également à l'international si les universités connaissent deux années invalidées en l'espace de dix ans. Surtout, cette décision a eu l'avantage pour les autorités d'écarter la question des tirs à balles réelles lors de la journée du 17 juin 2008. En effet, dans les autres grandes crises qu'a connues l'université, le recours aux forces de l'ordre ou à la justice est très fonctionnel, en ce sens que l'on en arrive à une situation où les revendications antirépressives prennent le pas sur les revendications sociales de départ. Or, en l'espèce, la violence symbolique – fermeture de l'université et des œuvres universitaires – a permis de taire la question cruciale de la répression armée. Rares sont ceux qui, après la décision de fermer les universités et les œuvres sociales, ont réclamé de faire la lumière sur ces faits.⁵⁰ De plus, à partir de ce moment-là, il semblait que cette décision était une conséquence du refus de l'ANEB à appeler à la reprise de cours pour des raisons relatives aux plates-formes revendicatives des deux UFR. Pourtant, l'ANEB dans son ensemble n'est intervenue, en lançant le mot d'ordre de grève de 48 h, qu'en protestation de la violation par les forces de l'ordre des franchises universitaires – leur intervention n'étant pas discriminatoire – suscitant les décisions des autorités. Pour leur part, les médias – y compris ceux qui se sont indignés face au désarroi des étudiants et qui ont condamné la répression et l'usage de balles réelles – interprétaient la fermeture comme due également à l'« extrémisme » des étudiants ou à leur impatience. Quant au Syndicat national autonome des enseignants-chercheurs (SYNADEC), il a reproché à l'organisation étudiante de ne pas avoir épuisé toutes les voies de recours avant de marcher le 17 juin.⁵¹ Ainsi, les responsabilités semblaient partagées. Surprise par la violence de la décision de fermer les universités et les œuvres sociales et désignée comme responsable de la situation, l'ANEB n'a elle-même que mollement insisté sur les raisons originelles. *Exit* la recherche de ceux qui ont donné l'ordre de tirer, même si cela était constamment répété, relevant dès lors plus du sensationnalisme que de l'information et de la justice.

Une politique de bons sentiments à l'égard des étudiants ?

Pour subvenir à leurs besoins, certains étudiants expulsés de leur résidence universitaire ont été contraints de travailler sur le chantier de la résidence universitaire se trouvant sur le campus de Zogona.⁵² A la faveur de cette crise celle-ci a été détruite, répondant ainsi à un souhait ancien d'Alfred Traoré qui, au moment de la refondation en 2000, soulignait la nécessité d'éloigner les cités universitaires des facultés pour que les problèmes sociaux des étudiants ne paralysent pas les activités.⁵³

De nombreuses initiatives de particuliers ou d'organisations (politiques, associatives, etc.) – y compris l'ANEB – ont été prises pour soulager la misère des étudiants, en tentant notamment de leur offrir des repas. Un « étudiant » a même cru voir là « l'hypocrisie » de l'ANEB, assurant que si elle voulait l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants, elle aurait utilisé les moyens de restauration et d'hébergement dont elle dispose actuellement ou organisé des quêtes pour contribuer à la construction d'un amphithéâtre ou d'un restaurant universitaire.⁵⁴ Tandis que le ministre Paré aurait dit, selon l'ANEB, lors de son meeting du 3 juillet, « qu'il faut déloger, affamer les étudiants pour qu'ils reviennent à la raison ».⁵⁵

En tout état de cause, cet état d'esprit se confirme à travers le sort réservé à l'ex-DG du CENOU, Robert Sangaré, qui a tenté de se justifier des rumeurs selon lesquelles il avait donné de la nourriture aux étudiants, en expliquant qu'il avait des repas à sa disposition le 17 juin, mais qu'« [il ne pouvait pas] les jeter dans le canal alors que l'État a payé cher pour ça ».⁵⁶ Par ailleurs, il avait ordonné la prise en charge des blessés, certains y auraient vu une provocation envers les autorités universitaires.⁵⁷ Il sera relevé de ses fonctions – sans que nous soyons toutefois en mesure de prouver une relation de causalité – par le Conseil des ministres du 4 juillet. Toute la question du rapport entre l'appareil politique et les scolaires demeure dans la façon du premier d'appréhender sa mission envers les seconds. Un acte, passé pratiquement inaperçu, mais très symbolique, permet d'avancer qu'elle relève, selon eux, de la charité. Une enseignante à l'UO, propriétaire d'un restaurant, a offert, après la fermeture des résidences et restaurants universitaires, la possibilité à des étudiants de se restaurer gratuitement. Le Premier ministre, Tertius Zongo, et l'Eglise, séduits par cette solidarité, y ont apporté leur contribution.⁵⁸ Venant du chef du gouvernement qui a pris la décision de fermer les résidences et restaurants universitaires, cette action peu paraître incongrue... Cet acte, en tant qu'il suggère que le pouvoir déplore la situation, vise à décrédibiliser davantage l'ANEB. Pourtant, il est fondamental de contextualiser cette crise, le parti présidentiel, le CDP, étant au même moment en pleine refondation.

Une conséquence paradoxale : la crise étudiante comme révélateur des fractures internes à la classe dirigeante

La décision de fermer les universités est directement à mettre en relation avec la perception que le pouvoir a de l'ANEB. Elle est considérée comme un mouvement subversif, manipulé par le Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCRV), parti clandestin. Cette manipulation supposée du mouvement est une constante, cette crise n'y a pas échappé, ce d'autant moins que le CDP était alors en ébullition. L'une des expressions de la tension au sein du parti prési-

dentiel a notamment été l'« éviction » de Salif Diallo, n° 2 du régime, ex-ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, ex-premier vice-président du CDP, aux côtés du président Compaoré depuis sa prise de pouvoir. Certains ont vu, dans son départ comme ambassadeur en Autriche, la préparation de la succession de Blaise Compaoré par son frère, François, à la magistrature suprême, pour laquelle Salif Diallo aurait eu des prétentions.⁵⁹ La conviction d'une tentative de déstabilisation du gouvernement de Tertius Zongo à travers cette crise semblait être prégnante chez certains de ses membres. *L'Événement* rapporte qu'au plus fort de la crise, le 21 juin, une délégation de sept membres, menée par le ministre d'État Alain Yoda, a rencontré les autorités universitaires.⁶⁰ Certains accusaient, semble-t-il, Salif Diallo d'avoir apporté son soutien au PCRV, auquel il aurait appartenu (Martens 1989) et dans lequel il aurait gardé des amitiés.⁶¹ Ainsi, le caractère paroxystique de cette crise et l'acuité de la répression du 17 juin ne peuvent se comprendre sans prendre en compte ce contexte politique particulier. Le PCRV est désigné comme « ennemi intérieur » au Burkina depuis sa naissance en 1978 (cf. par exemple Taha et Wowobe 1982). S'il est difficile d'estimer dans quelle mesure l'utilisation de ce « spectre » par le pouvoir est opportuniste, ces pratiques sont révélatrices des divergences idéologiques entre les deux parties. Le pouvoir n'a jamais cessé de voir la « société étudiante » comme une entité antagonique à l'État. Or en y regardant de près, elle est loin de l'être, en tant qu'elle ne demande que des « aménagements », tout comme, du reste, le Collectif de lutte contre l'Impunité – accusé des mêmes maux – qui ne demande pas un « changement de société ». La classe dominante agit plus sûrement en fonction de ses intérêts que les étudiants eux-mêmes, qui de nos jours excluent toute radicalité par rapport au système politique.⁶² Par ailleurs, le fait de voir le PCRV en filigrane dans chaque lutte de la « société civile », et en faire ainsi l'« ennemi intérieur », met à jour l'habitus des régimes militaires. En effet, le recours à la violence dans l'arène politique burkinabé s'est développé avec la succession de régimes militaires depuis les années 70 et la période révolutionnaire des années 80. Même le retour à un ordre constitutionnel depuis le début des années 90 n'a pas réellement entraîné un changement structurel. D'autre part, cela apparaît comme une technique de légitimation du contrôle et de la répression, la représentation de la menace étant le Collectif⁶³ ou l'ANEB. Dès lors de nombreuses associations étudiantes, nées à la faveur de la crise ou établies, adoptent une posture qui se veut contre-subversive.

Les divines démarcations des organisations syndicales étudiantes

L'apparition d'organisations syndicales étudiantes à chaque crise universitaire depuis « l'ouverture démocratique » est un phénomène connu au Burkina. Tout comme la scène politique a connu son « printemps des partis politiques » (Ouattara 2006) entre 1991 et 1993, une vingtaine d'associations allaient voir le jour. Cependant, dix ans après, toutes avaient disparu.⁶⁴ Le REN-LAC (réseau national de lutte anticorruption), dans son rapport 2005 sur l'état de la corruption au Burkina, parlait des « organisations estudiantines qui apparaissent ou disparaissent au gré des circonstances et dont la représentativité est plus que douteuse », tandis que le SYNTER, lors de sa conférence de presse, fustigeait : « Les sorties d'organisations d'étudiants, qui semblent n'avoir pour plate-forme de « lutte » que le dénigrement de la cause défendue par l'immense majorité, donnent quelques éléments de réponse sur les objectifs visés par le gouvernement. En cela il n'innove pas et ne fait que suivre les traces des différents gouvernements successifs qui, depuis la création de l'UGEB, pensionnent les traîtres pour détruire l'organisation ». ⁶⁵ Les organisations pointant la responsabilité de l'ANEB se sont largement exprimées, tel le MEFA (Mouvement des étudiants du Faso).⁶⁶ Des organisations de circonstance furent créées lors de cette crise, à l'instar, entre autres, de la Coordination des associations estudiantines pour la reprise des activités académiques et pédagogiques (CAER),⁶⁷ le Front d'initiatives pour un climat apaisé (FICUA), la JUD, et la JUNA (dont la signification des acronymes n'a pas été trouvée) ou encore le Mouvement pour la promotion de l'éducation et de l'éthique (MPPE). Avec des organisations plus anciennes, comme la coordination des étudiants CDP/UO, ces associations ont publié de nombreuses réactions dans la presse, arguant systématiquement de l'appartenance de l'ANEB au PCR, et dans lesquels l'ANEB était qualifiée de « barbare » (JUD), ou accusée de vouloir « monter le peuple contre le gouvernement » (CDP/UO).⁶⁸ La presse au Burkina – respectant en cela le jeu démocratique – ouvre également ses colonnes aux citoyens lambda, ne parlant qu'en leur nom, et publie des billets d'humeur, des points de vue, etc. émanant de particuliers, la signature ayant dès lors finalement peu d'importance, ces papiers pouvant être écrits par n'importe qui. Cette formule est habituelle, « elle permet à des groupes virtuels d'exprimer des prises de positions qui s'apparentent souvent à des tentatives de manipulation du pouvoir » (Bianchini 2002b : 168). Il peut s'agir d'écrits signés de façon anonyme (« un groupe d'étudiants de... » ou « un groupe d'enseignants de... ») (Idem.) ou signés de telle étudiante de telle UFR visant à dénigrer le mouvement. Ainsi, deux papiers dont une partie était mot pour mot identique ont été publiés à quelques jours d'intervalle, le premier était signé d'une étudiante, et le second

de la coordination des étudiants CDP/UO : à moins d'une coïncidence exceptionnelle, ou d'un « copier/coller » de cette dernière du premier article, ceci est difficilement explicable par le fruit du hasard ...⁶⁹ Dans ces articles, les auteurs affirment que les problèmes récurrents dans les universités de Bobo-Dioulasso, de Koudougou et de Ouaga I et Ouaga II sont dus à l'implantation du PCRV dans ces locaux.

De plus, de la même façon qu'en 1995, lors d'une manifestation d'étudiants sur le terrain Dabo Boukary, une infiltration d'un policier avait été repérée,⁷⁰ et qu'en 1997, lors de la longue grève, des individus appartenant à la sécurité présidentielle avaient été appréhendés par les étudiants,⁷¹ des faits de ce genre ont été constatés en 2008.⁷² Le positionnement et la rhétorique anti-subversifs de nombreuses organisations et individus expliquent sans doute en partie le manque inhabituel de pugnacité de l'ANEB dans cette crise, le sacrifice consenti, bien involontairement, par des étudiants confrontés à la misère ayant fait le reste.⁷³ Ainsi, le 9 juillet, l'ANEB suspendait sa marche prévue pour le MESSRS, après l'implication des centrales syndicales dans les négociations, « pour ne pas donner raison à [ses] détracteurs qui [...] accusent [ses militants] d'être des va-t-en-guerre ».⁷⁴ Pourtant, cette crise est née de l'usage de balles réelles contre une marche pacifique, ou, pour reprendre Foucault (1997:16), « l'ordre civil est un ordre de bataille [...] donc : la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens ». A chaque grande crise à l'université de Ouagadougou, les négociations pour la reprise des cours ont nécessité l'intervention d'un médiateur : en 1990, ce fut le MBDHP ; en 1997 et 2000, le Médiateur du Faso, cette fois-ci, c'est l'Assemblée nationale elle-même qui allait jouer ce rôle.

Une « médiation » pour entériner les décisions déjà prises

Ce qui allait être facilité par les menaces dont nous avons parlé de voir l'année invalidée ou blanchie, et par le rapport de force défavorable aux étudiants qui souhaitaient réintégrer l'université. Lors de l'invalidation de l'année en 2000, les étudiants étaient dans une configuration relativement semblable, ce qui avait permis aux autorités universitaires d'imposer les mesures mettant largement à mal les libertés démocratiques (cf. *infra*), entre autres. Du 6 au 13 août, l'Assemblée nationale, à travers les députés membres de la Commission de l'emploi, des affaires sociales et culturelles (CEASC), s'entretenait avec le ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, les organisations estudiantines (l'ANEB, le MEFA, et l'Union nationale des étudiants du Faso – UNEF) et enseignantes (le SYNADEC, le SYNTER et le Syndicat national des Enseignants du secondaire et du supérieur – SNESS), la présidence de l'université et le Conseil scientifique. Cette médiation visait à rouvrir les universités au plus tôt. La reprise ayant été annoncée pour le

1^{er} septembre quelques jours plus tôt, les étudiants craignant de voir leur année perdue, les recommandations de cette médiation faisaient dès lors office de formalités. Le 28 août, la CEASC faisait part de ses propositions pour le court, moyen et long terme. Pour le court terme, afin de permettre une reprise apaisée pour le 1^{er} septembre, les députés proposaient : « Le règlement du problème des dérogations en accordant une dernière possibilité aux étudiants concernés par les 1 507 demandes rejetées de terminer l'année 2007-2008 assortie de décision que les textes de dérogation seront appliqués strictement à compter de la rentrée 2008-2009 et l'acceptation par toute la communauté universitaire de la mise en place d'un service de sécurité au sein des universités, dont les enceintes devront être clôturées ».

L'idée de la création du service de sécurité des universités (SSU) est née avec la refondation de l'université en 2000. Le texte sur les franchises universitaires, toiletté avec la refondation, la créait en son article 15, avec pour mission d'assurer :

- La sécurité physique et intellectuelle du personnel du campus ;
- La sécurité des outils de travail, des biens et du matériel ;
- L'orientation des visiteurs sur le campus.

Tout en précisant qu'elle n'excluait pas pour autant le recours à d'autres forces de sécurité, chacune ayant une mission spécifique. La création de ce genre de « corps spéciaux » n'est pas une spécificité burkinabé. Par exemple, en 1987, au Congo Brazzaville, parce que l'université est sous tension, l'Etat crée, grâce à la coopération franco-congolaise, un corps spécial de répression (M'Pélé 2001). La même année, en Tunisie, un corps de police universitaire est créé, des postes sont installés dans chaque établissement pour contrôler les étudiants et surveiller leurs faits et gestes. Avec l'essor des mobilisations étudiantes dans le contexte de la « vague démocratique » des années 1990, on note une évolution continentale de la mise en place de dispositifs de contrôle et de surveillance des « masses étudiantes » susceptibles d'être gagnées par la contestation, comme à Cocody en Côte d'Ivoire, où une clôture avait été construite autour de la cité universitaire et une milice privée recrutée pour assurer l'ordre. Ces dernières années, plusieurs campus africains ont vu la création de « services de sécurité ». En 2006, au Niger, le gouvernement du Premier ministre Hama Amadou projetait d'installer un commissariat sur le campus universitaire de Niamey où une *guerre des gourdins* opposait depuis plus d'un an deux groupes rivaux de l'Union des Etudiants Nigériens de l'Université de Niamey (UENUN).⁷⁵ La même année, au Cameroun, le ministre de l'Enseignement supérieur demande aux recteurs de renforcer le budget de la sécurité, le

recteur de l'université de Yaoundé I crée la « police du campus ». Au Sénégal, en juillet 2008, le recteur de l'université Cheikh Anta Diop, Abdou Salam Sall, a annoncé la création d'une police universitaire, car « les franchises universitaires ne suffisent plus à elles seules pour garantir un climat de paix dans l'enceinte universitaire ».⁷⁶

En 2003, Alfred Traoré expliquait que « pour prévenir les risques de dérives revendicatives suicidaires que court cette jeunesse scolaire, les assises nationales ont fait les recommandations suivantes : [...] La création d'un corps de police spécialisé dans la surveillance et le maintien de la sécurité dans les enceintes et espaces universitaires... » (Traoré 2003). L'ANEB a toujours dénoncé ce service de sécurité comme de véritables troupes anti-émeutes.⁷⁷ Les prises de position sur son installation depuis 2000 ont toujours été très importantes, entre « pour » et « contre ». Et, alors que les textes la régissant avaient été adoptés en 2005, les mobilisations des militants de l'ANEB avaient pu l'empêcher. Le 15 février 2007, le conseil d'administration de l'université s'était réuni pour adopter le budget annuel où figurait une rubrique pour l'équipement d'une police spéciale des universités d'un montant de 20 millions de FCFA. L'ANEB avait alors une nouvelle fois su mobiliser ses militants. Lors de la dernière crise, les prises de position en sa faveur n'ont pas manqué. Le FICUA a même fait sienne la revendication de son installation en félicitant les autorités d'avoir répondu à certaines de ses préoccupations « pour faire régner de façon durable un climat apaisé sur nos universités, parmi lesquelles l'installation d'un service de sécurité de nos universités »,⁷⁸ tandis que pour la CSAC, le SSU était une réponse aux pertes de véhicules et aux agressions dont sont victimes les étudiants sur le campus.⁷⁹ Dans sa déclaration du 21 juillet, le CDP considérait que la situation à l'université avait atteint de telles proportions parce que les textes relatifs aux mesures sécuritaires n'étaient pas appliqués. C'est une autre constante des autorités : élaborer des difficultés comme justifications des solutions qu'elles proposent, car la sécurité n'est pas le contraire de l'insécurité. C'est son pendant. Pour sécuriser il faut d'abord insécuriser. Les tirs à balles réelles sur une marche pacifique remplissent cette mission. Si, dans le décret portant création de la police universitaire, ses agents étaient censés être armés, cette caractéristique polémique a été éliminée, mais, le cas échéant, rien n'empêche les autorités de réviser ces textes, une fois cette étape – habituer les étudiants à la surveillance – franchie. Surtout, le SSU n'est qu'un élément d'un dispositif plus large de contrôle et de surveillance des étudiants, qui prévoit l'électrification des voies de l'université, le port de badges pour les personnels enseignants et non enseignants, la confection d'autocollants permettant d'identifier les véhicules des membres de la communauté.⁸⁰ En outre, si l'ANEB a toujours souligné la nécessité de clôturer le campus pour le délimiter, l'érection d'un mur a surpris, par sa rapidité, par

son coût (qui serait de 500 millions de FCFA⁸¹ – non prévu dans le budget) et par le fait qu’une clôture n’est pas nécessairement un mur. Ils voient dans cette promptitude la volonté de les contenir dans un espace clos pour pouvoir mieux les réprimer à l’avenir. Cette construction a été décidée sans consultation des structures syndicales, le président de l’université répliquant à ce propos : « nous ne sommes pas dans une université de cogestion ».⁸² La SSU et le mur ont l’avantage pour les autorités d’être visibles. Foucault (1993) a montré que le système scolaire élabore une technique de dressage qui nécessite un pouvoir disciplinaire et la mise en place d’un dispositif de contrôle et de contrainte ostensible. Les moyens de coercition doivent être visibles pour exprimer de quel côté se trouve le pouvoir et avoir un effet dissuasif.

Le dilemme

Le comité exécutif de l’ANEB a appelé à la reprise des cours pour le 1^{er} septembre. Sur la construction du mur, baptisé « mur de la répression »,⁸³ l’organisation étudiante avertissait, « nous avons le mur à l’œil »,⁸⁴ tandis qu’elle maintenait sa position quant à la police universitaire. Le président de l’ANEB a précisé qu’il ne s’agirait que d’une police administrative, tout en soulignant que l’ANEB ne voulait pas de police, qu’elle soit militaire, judiciaire ou administrative.⁸⁵ Depuis neuf ans, elle basait sa « crédibilité » et sa « pugnacité » sur la résistance à l’installation du SSU. Cette concession est assurément décisive et aura, à n’en pas douter, des conséquences sur les prochaines mobilisations. Dans le même temps, il était difficilement envisageable de prendre une décision contraire au regard de la situation extrêmement difficile des étudiants et de la détermination des autorités universitaires, et, à travers elles, de l’appareil d’Etat. Le syndicat étudiant trouvera cependant dans les propositions du médiateur quelques avancées, pour une large part discutables : la réouverture des restaurants universitaires, des résidences et la reprise du paiement des allocations financières ont été présentées comme des acquis de la lutte. Une autre avancée est celle relative aux prêts accordés aux étudiants de 3^e cycle, bien que la revendication originelle fût de leur permettre d’être boursiers. En définitive, la seule revendication en partie satisfaite est celle des dérogations, pour les 1507 étudiants dont les demandes avaient été rejetées. Cependant, l’application stricte des textes à compter de la rentrée suivante a été affirmée, sachant que le cinquième des étudiants de l’UO sollicite une dérogation, et que rien ne laisse présager une amélioration des conditions de vie des étudiants. Quelques jours avant la décision de l’ANEB, le président de l’université déclarait : « Nous avons accepté de nous renier, nous nous sommes suicidés, académiquement parlant, pour sauver l’année ».⁸⁶ L’interprétation de cette phrase pose problème, car elle offre une double lecture. D’un côté, elle peut supposer que l’ANEB est peu

clairvoyante sur la situation réelle des étudiants, alors même que c'est cette conscience qui forge sa combativité, de l'autre, elle peut sembler offrir au syndicat une justification à ce qui semble être un recul, en quelque sorte lui permettre de « sauver la face », alors que le rapport de force était tel – comme nous l'avons vu – que pour garder sa légitimité, l'ANEB n'avait pas d'autre choix que d'appeler à la reprise.

En dernière analyse, cette crise a permis aux autorités d'aller plus loin encore qu'il ne leur était permis d'espérer avec la mise en place du dispositif de contrôle et de surveillance et le caractère désormais immuable du calendrier universitaire. Ce dernier point était l'une des conditions du conseil de la formation et de la vie universitaire, décidées le 22 juillet, pour une reprise de ses activités le 1^{er} septembre. Dorénavant, les examens auront lieu quelles que soient les conditions du déroulement des activités académiques. Ainsi, les suspensions de cours seront nécessairement limitées : « Les enseignements programmés et non effectués du fait des étudiants sont désormais considérés comme faits ; les évaluations programmées et non effectuées du fait des étudiants sont désormais considérés comme faites ».⁸⁷ Ceci, en attendant l'appropriation du système LMD par l'université burkinabé. Car cette crise universitaire est intervenue dans un contexte particulier pour l'enseignement supérieur. Les anciennes colonies françaises ont décidé d'intégrer le processus de Bologne. L'une des attentes de cette intégration, selon ses promoteurs, a trait à la rentabilité de l'enseignement supérieur : l'année universitaire, comme temps académique, n'aura plus de sens avec des unités d'enseignement obtenues et transférables « à vie », « sans parler de ceux qui voudraient voir finir une année sans troubles ».⁸⁸

La concrétisation de projets datant de plusieurs années par les autorités lors de cette crise universitaire s'inscrit dans une offensive plus large de dissuader l'exercice des libertés syndicales – offensive dont le Burkina est loin d'avoir le monopole et qui est caractéristique du système économique et social dominant à l'échelle planétaire. Comme nous l'avons vu, le décret sur les franchises universitaires empêche déjà officiellement les libertés démocratiques. Et, suite aux manifestations contre la vie chère du printemps 2008, une loi portant sur la répression des actes de vandalisme lors des manifestations sur la voie publique a été adoptée par l'Assemblée nationale le 8 mai 2008. Désormais, le simple fait de ne pas quitter spontanément toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public dès les sommations d'usage constitue une infraction. De même les organisateurs de manifestations légales, qui n'auraient pas dispersé leurs participants après avoir eu connaissance d'actes de violences, ou les manifestants qui ne renonceraient pas à leur action alors qu'ils auraient eu échos d'un acte de violence, quel qu'il soit, pourront être arrêtés et comparaître le même jour.

En définitive, la décision extrêmement chargée symboliquement qui a été prise et qui décrit à elle seule le rapport établi par le pouvoir par rapport à l'université et le langage de la force qu'il ne manquera pas de tenir pour « discipliner » les étudiants réside dans le transfert des locaux du CENOU (œuvres sociales) qui se trouvaient dans l'enceinte de l'université en dehors du campus pour permettre l'installation à cet endroit ... du service de sécurité des universités.

Notes

1. Pour reprendre l'allégorie de *L'Étudiant Burkinabé*, n° 17, mars 1994.
2. *L'Étudiant Burkinabé*, n° 17, mars 1994.
3. Le recours à cette analyse est intéressant, mais a ses limites dans le sens où Dobry parle essentiellement des sociétés démocratiques et tend à minimiser le recours à la coercition.
4. « Rapport de la commission d'enquête indépendante sur la mort des occupants du véhicule 4X4 immatriculé 11j 6485 BF, survenue le 13 décembre 1998 sur l'axe routier Ouagadougou-Sapouy, dont le journaliste Norbert Zongo.
5. L'institution a été créée en 1996 ».
6. Ce qui est une imitation du système français tout comme l'intégration du processus de Bologne avec l'arrimage au système LMD.
7. Au moment de la « refonda » tion, Alfred Traoré est nommé chancelier, puis président, poste qu'il occupe jusqu'en novembre 2003. Les événements de mai 1990 qui allaient conduire à la mort de Dabo Boukary sont partis de l'institut dont il était directeur, l'ISN/IDR (Institut des sciences de la nature/Institut du développement rural). Ensuite, il fut promu recteur de l'université de 1990 à 1995.
8. La refondation s'est avérée comme la reprise en main de l'université, considérée comme le foyer principal de la contestation sociopolitique d'alors (Bianchini 2002a).
9. L'ANEB a dans chaque UFR une structure appelée « corporation ».
10. A l'université de Ouagadougou, la règle académique veut qu'un étudiant ait trois ans au maximum pour avoir son diplôme de premier cycle (DEUG). Il en est de même pour les études de deuxième cycle (licence, maîtrise). Si l'étudiant, qui a déjà fait trois années dans un même cycle, souhaite obtenir une quatrième année d'inscription dans un même cycle, il doit avoir au moins 8 de moyenne (ce critère est variable pour certains UFR) et déposer sa demande à la commission ad hoc de son UFR qui émet un avis. Le dossier est ensuite déposé au vice-président chargé des enseignements et des innovations pédagogiques, qui décide de l'accord ou pas de la dérogation. Cependant, pour certains UFR, les critères pour déposer un dossier sont spécifiques, nous ne les aborderons pas ici pour éviter les explications trop techniques.
11. *Le Pays*, n° 4141, du 18 juin 2008, « Université de Ouaga. Journée d'affrontements entre étudiants et gendarmes ».

12. D'autant que d'aucuns affirment qu'il a été un délégué de la corporation IMP (Institut Maths Physique) de l'AEVO (Association des Etudiants Voltaïques de Ouagadougou), aujourd'hui ANEB, *L'Indépendant*, n° 774 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire. Université de Ouagadougou. Vers une année blanche imposée ? »
13. Correspondance n° 2008-000147/MESSRS/SG/UO/P du 02 juin 2008.
14. Correspondance n° 2008 002117/MESSRS/SG/UO/P du 10 juin 2008.
15. *L'Observateur Paalga*, N° 7155 du lundi 16 juin 2008, « Point de presse du gouvernement. "A l'U.O., tout baigne" (Joseph Paré, MESSRS) »
16. *Bendré*, 25 juin 2008, « Grève estudiantine. Intifada à l'université ».
17. *L'Indépendant*, n° 772 du mardi 24 juin 2008, « Point de mire, Grève à l'Université. Le très mauvais coaching du président Koulidiaty ».
18. L'expression est du SYNTER, *L'Indépendant*, n° 775 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire. SYNTER. Déclaration sur la situation à l'Université de Ouagadougou (le 4 juillet) ».
19. *L'Observateur Paalga*, n° 7157 du mercredi 18 juin 2008, « Université de Ouaga. Tout baigne... mais dans quoi ? ».
20. *Ibid.*
21. Le 19 mai 1990, une manifestation des étudiants est brutalement réprimée par la police et les commandos de la garde présidentielle. Des militants de l'ANEB, dont Dabo Boukary, sont enlevés et torturés au Conseil de l'Entente. Dabo Boukary ne réapparaîtra jamais. C'est en 2000 que la famille et l'UGEB déposent plainte contre X pour éviter la prescription. Les différents juges d'instruction argument de l'ancienneté des faits pour justifier l'immobilisme du dossier.
22. Le 9 mai 1995, alors que les élèves marchent pour soutenir leurs enseignants en lutte pour de meilleures conditions de travail et de vie, les gendarmes tirent à balles réelles. Zigani Emile et Sidiiani Blaise sont tués. Le 23 août 2003, l'un des gendarmes mis en cause, Ouédraogo Mahamané Ernest, sera condamné à 12 mois de prison avec sursis, le second, Kabré Yamba Jean-François, sera relaxé. *Sidwaya* (29 août 2003) verra dans cette condamnation « une décision de justice qui a pris en compte non seulement la variable punitive de la règle de droit, mais aussi sa fonction morale et éducative ».
23. Le 6 décembre 2000, à Boussé, ville située à 50 kilomètres de Ouagadougou, Flavien Nébié, un enfant en classe de CM2, prend part à la manifestation « contre la liquidation du système éducatif et pour une école démocratique ». Il est tué par une balle de fusil. L'enquête judiciaire est au point mort aujourd'hui encore.
24. *L'Événement*, n° 142, mise en ligne 30/6/2008, « Quand l'ambassade de France alerte ses ressortissants ».
25. *L'Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008, DOSSIER – UNIVERSITE, « Pr Koulidiati, président de l'université. « Nous pouvons avancer sur tous les dossiers, sauf le dossier académique » ».

26. Le Conseil de l'Entente est créé en 1959 par Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Hamani Diori (Niger), Maurice Yaméogo (Haute-Volta) et Hubert Maga (Dahomey – actuel Bénin), comme une alternative à la fédération du Mali. Ses bâtiments se trouvaient à Ouagadougou derrière la présidence et à côté de la radio nationale. Ils ont été investis par l'armée lors du coup d'État de 1983 et accueillent depuis le régiment de la sécurité présidentielle.
27. Du reste, à Garango, où Emile Zigani et Blaise Sidiyani ont été abattus, une rue de moins de six mètres séparait l'établissement de la caserne de gendarmerie, celle-ci se trouvant quasiment dans la cour de l'école. Le président Compaoré argue d'ailleurs à l'époque de cette originalité pour justifier de la violence des gendarmes : « Les citoyens doivent comprendre que nulle part au monde, à New York, à Paris... on ne peut attaquer impunément une caserne » (*L'Indépendant*, n° 106 du 15 août 1995, « Une interview monstre ».)
28. Le MBDHP est créé en 1989 sous le régime d'exception au sortir de la période révolutionnaire.
29. La Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), créée en 1988, est la plus jeune centrale du Burkina Faso, et aussi la plus importante. Elle compte 12 fédérations, une trentaine d'unions provinciales et son orientation est le syndicalisme révolutionnaire de lutte de classe et l'anti-impérialisme (*Afrique XXI*, « La CGT-B, un syndicat révolutionnaire au Burkina Faso », entretien avec Richard Tiendrébéogo, printemps 2004).
30. Cf., entre autres, *L'Observateur paalga*, n° 7158 du jeudi 19 juin 2008, « Incidents à l'Université de Ouagadougou. La version du président Coulibaly » ; *Le Pays*, n° 4142, 19 juin 2008, « Situation à l'université de Ouaga. La mémoire en défense du Pr. Jean Koulibaly »
31. Cf., entre autres, *L'Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008, DOSSIER – UNIVERSITE, « Pr Koulibaly, président de l'université. "Nous pouvons avancer sur tous les dossiers, sauf le dossier académique" » ; *L'Indépendant*, n° 774 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire Situation à l'Université. Qui a donné l'ordre de tirer sur les étudiants ? ».
32. *Sidwaya*, 20 juin 2008, cité in *L'Indépendant*, n° 774 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire Situation à l'Université. Qui a donné l'ordre de tirer sur les étudiants ? ».
33. *L'Observateur Paalga*, n° 7161 du mardi 24 juin 2008, « L'ANEB aux autorités : « Elargissez donc la MACO » », lundi 23 juin 2008 (conférence de presse de l'ANEB).
34. Idem.
35. *L'Observateur Paalga*, n° 7158 du jeudi 19 juin 2008, « Université de Ouagadougou. Halte à la violation des franchises universitaires ! » Déclaration de l'ANEB, mercredi 18 juin 2008.
36. Ce terme n'est pas choisi au hasard, comme nous l'avons vu dans l'explication de la clémence des condamnations des deux gendarmes mis en cause à Garango. De la même manière, dans le procès, en 1999, contre des membres du collectif

accusés d'incitation à la sédition de l'armée, d'incitation à la désobéissance civile et d'atteinte à la sûreté de l'État », le procureur soutenait qu'il s'agissait d'un procès aux fins d'éducation et de sensibilisation (*Le Pays*, n° 3694, 8 août 2006).

37. C'est las d'être renvoyé en permanence entre les juridictions de droit commun et la juridiction militaire depuis 1997 que le Collectif Juridique International Justice pour Sankara (CJIJS), au nom de Mariam Sankara et de ses enfants, se résoudra à porter cette affaire devant le Comité des droits de l'Homme des Nations unies en 2001. Toutes les étapes entreprises par les conseils auprès des juridictions nationales sont résumées dans Comité des droits de l'Homme des Nations unies, *Constatations, Communication n° 1159/2003, CCPR/C/86/D/1159/2003*, 5 avril 2006.
38. Il était un personnage central de la scène politique. Dès le début de la « Révolution », il est aux côtés de Blaise Compaoré et Thomas Sankara. Après le coup d'État du 15 octobre 1987, il soutient le nouveau chef de l'Etat. Au Congrès constitutif du Front populaire en mars 1990, il est le numéro 2. En avril, c'est la chute. Il crée son propre parti, le Parti des Travailleurs du Burkina (PTB). Le 9 décembre 1991, il perd la vie dans un attentat dans un quartier de haute sécurité. Malgré la mise en place d'une commission d'enquête indépendante pointant les responsabilités politiques dans ce meurtre, l'enquête traîne. Le 15 février 2005, un semblant de procès a lieu. Maître Dufлот, partie civile, dira que la tenue de ce procès est une « évacuation judiciaire » (*L'Observateur Paalga*, n° 6339, 24 février 2005, « Les assassins courent toujours »), l'accusé étant *un fou traîné à la barre* (*L'Observateur Paalga*, 18 février 2005, « Affaire Oumarou Clément Ouédraogo : un fou traîné à la barre ? »). Il sera acquitté.
39. Dans son rapport, la Commission d'enquête indépendante mise en place pour « déterminer la mort » de Norbert Zongo pointait six « sérieux suspects », tous membres du Régiment de la sécurité présidentielle. Seul l'un d'entre eux, Marcel Kafando, a été inculpé en 2001 « d'incendie volontaire » et « assassinat ». Egalement condamné en 2000 pour avoir « séquestré et torturé à mort » David Ouédraogo, le sergent Kafando est pourtant libre et perçoit toujours sa solde de militaire. Lors de son procès en 2006, le juge Wenceslas Ilboudo rend une ordonnance de non-lieu contre Marcel Kafando dans cette affaire.
40. Commandos.
41. *L'Observateur Paalga* cité par le SYNTER in *L'Indépendant*, n° 775 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire. SYNTER. Déclaration sur la situation à l'Université de Ouagadougou » (le 4 juillet).
42. Selon Moumouni Derra, « Des étudiants ont été arrêtés dans les quartiers, dans les restaurants ou en bibliothèque, des gens qui n'étaient donc pas à la marche », *L'Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008, DOSSIER – UNIVERSITE, « Moumouni Derra, Président de l'ANEB. « Nous n'avons jamais demandé à siéger au conseil scientifique » ».
43. Par arrêté n° 2008-107/MESSRS/CAB du 27 juin 2008 du ministre.

44. Communiqué de la Direction générale du centre national des œuvres universitaires n° 2008-00021/MESSRS/SG/DG-CENOU du 28 juin 2008, « les résident(e)s des différentes cités universitaires de la ville de Ouagadougou sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour libérer leurs chambres et le CODE au plus tard le dimanche 29 juin 2008 à 18 heures précises ».
45. *L'Observateur Paalga*, n° 7173 du jeudi 10 juillet 2008, « Fermeture des cités universitaires. La plainte des délégués ». En outre, devant l'ultimatum, des étudiants n'ont pas pu récupérer leurs effets personnels, quelques semaines plus tard, des ouvriers ont été chargés de les vider. « Sous les yeux d'un huissier, les effets que celui-ci estime non importants pour l'étudiant ont été purement et simplement brûlés », rapporte *L'Événement*, n° 146, mise en ligne 30 août 2008 « Focus : Education. Crise universitaire. La reprise des cours s'annonce incertaine ».
46. *Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008. DOSSIER – UNIVERSITE. « Université de Ouagadougou. Vers la solution radicale. Quel avenir pour ces étudiants ? ».
47. Idem. La SYNADEC confortera cette fausse information en déclarant par la voix de son secrétaire général, Magloire Somé : « Au niveau du Synadec, nous avons examiné la question et nous sommes contre le fait [sic] que les étudiants aient compétence sur les dérogations. La dérogation, c'est la négation de la règle ».
48. Idem.
49. *L'Indépendant* réclamera plusieurs fois, après la décision du MESSRS, que les responsabilités soient déterminées, cf. *L'Indépendant*, n° 773 du mardi 1er juillet 2008, « Focus Crise à l'Université. Des sanctions contre les forces de l'ordre ? », *L'Indépendant*, n° 774, du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire Situation à l'Université. Qui a donné l'ordre de tirer sur les étudiants ? »
50. *L'Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008. DOSSIER – UNIVERSITE. « Magloire Somé, SG du SYNADEC La dérogation, c'est la négation de la règle ».
51. *Sidwaya*, n° 6248 du 29 août 2008, « Réaménagements au campus universitaire de Zogona. Les travaux avancent, des inquiétudes s'installent ».
52. *Journal du Jeudi*, n° 478, du 16 au 22 novembre 2000, « Université de Ouaga. La révolution d'Alfred Traoré ».
53. *L'Observateur Paalga*, n° 7197 du jeudi 14 au dimanche 17 août 2008, « Crise universitaire. Tirs groupés sur l'ANEB ».
54. *San Finna*, n° 470 du 7 au 13 juillet, « Crise à l'université de Ouagadougou : Pourquoi pas une médiation ? »
55. *L'Observateur Paalga*, n° 7165 du lundi 30 juin 2008, « Universités de Ouaga. Les raisons d'une fermeture ». Conférence de presse du MESSRS 28 juin avec le secrétaire général du ministère, Luc Yé, les présidents des deux universités concernées par la fermeture et les directeurs généraux du CENOU, du CIOSPB et du FONER.
56. *L'Événement*, n° 145, mise en ligne 17/8/2008, « Limogeage du directeur du CENOU ».
57. *L'Événement*, n° 146, mise en ligne 30/8/2008, « Les restos du cœur de Madame Sangaré ».

58. Cf., entre autres, *L'Observateur Paalga*, n° 7185, du lundi 28 juillet 2008, « Succession de Blaise Compaoré. Ce n'est pas une affaire familiale » ; *Jeune Afrique*, 1er juin 2008, « Grogne au CDP » ; *L'Indépendant*, n° 778 du mardi 5 août 2008, « Salif Diallo. Les n° 2 finissent mal en général », etc.
59. *L'Événement*, n° 143, mise en ligne 15/7/2008, Editorial, « UO Du calme, mettons balle à terre ! »
60. Idem. Salif Diallo a appartenu à l'UGEB à la fin des années 70, avant de la combattre dans les années 1990. En mai 1990, il était secrétaire d'État à la Présidence, secrétaire adjoint aux affaires politiques du Front populaire et membre de la direction de l'ODP/MT (l'Organisation pour la démocratie populaire - Mouvement du travail (ODP-MT), parti présidentiel qui deviendra le CDP en 1996. Selon *Article 19*, il est exclu du MBDHP à cause de son implication présumée dans l'arrestation de Dabo Boukary (cf. *Article 19*, December 1999, Issue 54, "Burkina Faso: One year on and still no justice. In memory of Norbert Zongo").
61. C'est ce manque de radicalité qui était souligné dans les articles de Norbert Zongo lors de la crise universitaire de 1997. Il parlait de « capitulation » et estimait que l'ANEB était « le plus grand perdant de cette débâcle, cf. *L'indépendant* n° 193, du 22 avril 1997, et n° 194 du 29 avril 1997 », « Crise universitaire ».
62. Et ce, en dépit du fait que certaines organisations faisant partie du Collectif aient pu le quitter pour intégrer le gouvernement, à l'instar de l'Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA), de Hermann Yaméogo au moment de la refondation de l'université en novembre 2000.
63. *L'Étudiant Burkinabé*, n° 34, avril 2003.
64. *L'Indépendant*, n° 775 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire. SYNTER. Déclaration sur la situation à l'Université de Ouagadougou (le 4 juillet) ».
65. *Sidwaya*, n° 6209, 3 juillet 2008, « Crise à l'université de Ouagadougou. Le MEFA tient l'ANEB pour responsable ».
66. *Bendré* 22 juillet 2008, « Situation à l'université de Ouagadougou. Indifférence coupable autour d'une affaire nationale ».
67. *L'Observateur Paalga*, n° 7197 du jeudi 14 au dimanche 17 août 2008, « Crise universitaire. Tirs groupés sur l'ANEB ».
68. Les deux articles concernés proviennent tous les deux de *L'Observateur Paalga*, le premier dans le n° 7185 du lundi 28 juillet 2008 (« Situation à l'UO. Une autre proposition de sortie de crise » - article de 1069 mots) signé de Mariam Sawadogo, étudiante à l'UFR/SEG ; le second dans le n° 7197 du jeudi 14 au dimanche 17 août 2008 (« Crise universitaire. Tirs groupés sur l'ANEB », « L'ANEB veut monter le peuple contre le gouvernement » - article de 1153 mots) signé du président CDP/UO, Aly Badra Ouédraogo, pour la coordination des étudiants. Ces deux articles ont 975 mots en commun, formant des phrases identiques... sachant que dans le premier il n'y a pas d'intertitres, contrairement au second.
69. *L'Étudiant Burkinabé*, n° 24, mai 1995.
70. Déclaration ANEB, Ouagadougou, le 19 février 1997, reproduite dans *Le Pays*, 21 février 1997, « Campus. L'ANEB persiste et signe ».

71. *L'Observateur Paalga*, n° 7169 du vendredi 4 au dimanche 6 juillet 2008, « Manifestation d'étudiants. Un faux journaliste échappe à un lynchage ».
72. *L'Indépendant*, n° 775 du mardi 8 juillet 2008, « Point de mire. SYNTER. Déclaration sur la situation à l'Université de Ouagadougou (le 4 juillet) ».
73. Moumouni Derra, président de l'ANEB, cité dans *L'Observateur Paalga*, n° 7174 du vendredi 11 au dimanche 13 juillet 2008, « Marche sur le MESSRS. L'ANEB rengaine ».
74. Tchernon, H.B., « Guerre des gourbins » au campus universitaire, *Alternative*, 7 février 2006.
75. *Sud Quotidien*, 8 juillet 2008, « Lutte contre la violence à l'Université Cheikh Anta Diop. Vers la création d'une police universitaire ».
76. Cf., entre autres, *L'Observateur Quotidien*, le 11 mars 2005, *Grève à l'université de Ouagadougou : Les étudiants ont déserté les amphis hier*, Communiqué de l'ANEB.
77. Déclaration du FICUA du 26 août 2008, *San Finna*, n° 478 du 1 au 7 septembre 2008, « La crise universitaire. La reprise a été décidée ».
78. *L'Observateur Paalga*, n° 7207 du vendredi 29 au dimanche 31 août 2008, CSCA/FICUA. « L'ANEB est en train de foncer droit dans le mur ».
79. *Sidwaya*, n° 6247 du 28 août 2008, « Reprise des activités académiques à l'Université ».
80. *L'Événement*, n° 146, mise en ligne 30/8/2008, « FOCUS: Education. Crise universitaire. La reprise des cours s'annonce incertaine ».
81. *L'Observateur Paalga*, n° 7206 du jeudi 28 août 2008, « Réouverture de l'UO. Plus de 2 milliards pour réussir le pari ».
82. *L'Événement*, n° 146, mise en ligne 30/8/2008 « FOCUS: Education. Crise universitaire. La reprise des cours s'annonce incertaine ».
83. *L'Observateur Paalga*, n° 7206 du jeudi 28 août 2008, « Mur de l'UO. Ces intellos qui veulent barricader la pensée ».
84. *Le Pays*, n° 4192 du 1er septembre 2008, « L'ANEB à propos de la reprise des cours à l'UO ».
85. *L'Observateur Paalga*, n° 7206 du jeudi 28 août 2008, « Réouverture de l'UO. Plus de 2 milliards pour réussir le pari ».
86. Conférence de presse sur la réouverture des Universités de Ouagadougou et de Ouaga II, « Déclaration liminaire prononcée par le secrétaire général du MESSRS », mercredi 27 août 2008.
87. ADEA/REESAO, 2008, *Guide de formation du LMD à l'usage des institutions d'enseignement supérieur d'Afrique francophone*. Elaboré par le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) de l'Association des universités africaines et le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), ce guide est destiné à l'usage des institutions d'enseignement supérieur d'Afrique francophone.

Références

- Afrique XXI*, « La CGT-B, un syndicat révolutionnaire au Burkina Faso », entretien avec Richard Tiendrébéogo, printemps 2004.
- Arendt, H., 2005, *Du mensonge à la violence*, Agora, Calmann-Lévy.
- BAD/OCDE, 2005, *Perspectives économiques en Afrique*, pp. 150-167.
- Bianchini, P., 2002a, « La « refondation » de l'Université de Ouagadougou. Une mise en perspective », in Noble AKAM et Roland DUCASSE, *Quelle université pour l'Afrique ?*, Bordeaux, Editions de la MSHA, 2002, pp. 149-165.
- Bianchini, P., 2002b, « Entre instrumentalisation et autonomisation. Journalistes et militants dans les luttes scolaires et universitaires au Sénégal et au Burkina Faso (années soixante-quatre-vingt-dix) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et le savoir*, n° 1.
- Bianchini, P., 2004, *École et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)*, Karthala.
- Bianchini, P., Korbéogo, G., « Le syndicalisme étudiant, des origines à nos jours : un acteur permanent dans l'évolution sociopolitique du Burkina Faso », *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, Vol. 6, n° 2 & 3, 2008.
- Foucault, M., 1993, *Surveiller et punir*, Gallimard.
- Foucault, M., 1997, *Il faut défendre la société*, Gallimard/Seuil.
- Johnstone, B., 2003, « Finance et accessibilité dans l'Enseignement supérieur : Droits d'inscription et prêts aux étudiants en Afrique au sud du Sahara », Conférence régionale sur *Amélioration de l'Enseignement supérieur en Afrique au Sud du Sahara : Ce qui marche !*, Accra, 23-25 septembre.
- Korbéogo, G., 1999, Logiques sociales et participation à l'espace syndical à l'Université de Ouagadougou, *Université de Ouagadougou, mémoire de maîtrise de sociologie*.
- Loada, A., 1999, « Réflexion sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo », *Politique africaine*, n° 76.
- Martens, M., 1989, *Sankara, Compaoré et la révolution burkinabé*, EPO.
- MPélé, J., 2001, « L'école de la dette au Congo », in Toussaint, E., Zacharie, A., (dir.), *Abolir la dette pour libérer le développement*, CADTM, pp. 152-176.
- N'Diaye, B., 2001, « L'École de la dette au Sénégal », in Toussaint, E., Zacharie, A., (dir.), *Abolir la dette pour libérer le développement*, CADTM, pp. 132-149.
- Ouattara, V., 2006, *L'ère Compaoré. Crimes, politique et gestion du pouvoir*, Klanda Editions.
- Ouédraogo, J., 1999, « Burkina Faso : Autour de l'affaire Zongo », *Politique africaine*, N° 74.
- Ouédraogo, S., 2006, *Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques contre l'impunité au Burkina Faso*, UQAM, Centre de recherche sur les innovations sociales, Collection Mouvements sociaux, Canada.

- Taha et Wowobé, 1982, « Vers un fascisme sanglant en Haute-Volta : le spectre du PCRV et la guerre contre ses soi-disant militants », *Peuples noirs, Peuples africains*, N° 30, pp. 17-38.
- Traoré, A., 2003, *Mémoire sur les violences et violations des franchises universitaires à l'UO 2000-2002*.
- UGEB-ANEB, *Dossier sur la répression exercée sur l'ANEB par le CNR et ses CDR depuis le 4 août 1983*.
- Wise, C., 1998, « Chronicle of a Student Strike in Africa: The case of Burkina Faso, 1996-1997 », *African Studies Review*, Vol. 41, N° 2, pp. 19-36.
- Zagré, P., 1994, *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Karthala.